

Trame verte et bleue

Un outil d'aménagement du territoire pour la
préservation de la biodiversité

Pourquoi la Trame verte et bleue ?

La Trame verte et bleue répond à des enjeux écologiques

Disparition des habitats (dégradation, destruction) et fragmentation (isolement des populations, risque d'extinction accru...) : principales causes d'érosion de la biodiversité au XX^{ème} siècle.

Taux actuel de disparition des espèces 100 à 1000 fois plus rapide.

Elle peut aussi contribuer aux politiques économiques, paysagères et sociales des territoires

70 000 ha de terres naturelles ou agricoles perdues par an.

Une perte de 1,7 milliard € de services écologiques associés.



La Trame verte et bleue, c'est quoi ?

Des objectifs

- Favoriser la fonctionnalité des milieux naturels et le déplacement des espèces
- Favoriser un aménagement durable du territoire

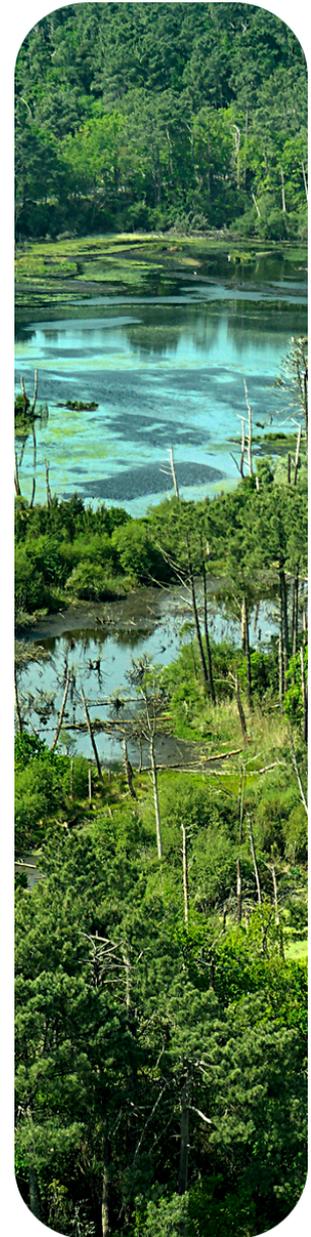
Du vert, du bleu et des interfaces

La Trame verte et bleue (TVB) est un ensemble de continuités écologiques terrestres et aquatiques

Des continuités écologiques

Constituées de :

- **réservoirs de biodiversité**
- **corridors écologiques** qui les relient



Un cadre juridique

Créé par

- Les lois dites Grenelle I (2009) et II (2010)
- les textes d'application :
- décret du 27/12/2012 relatif à la trame verte et bleue,
- décrets du 28/06/2011 relatifs au comité national et aux comités régionaux TVB

Inscrit dans le Code de l'environnement...

- Articles L371-1 à 6 : objectifs, principes
- Article R371-16 à 35 : dispositif réglementaire (précise les définitions, les procédures SRCE...)
- Article D371-1 à 15 : comités TVB

...mais aussi dans le Code de l'urbanisme

Inscription dans divers articles : DTADD (directives territoriales d'aménagement et de développement durables), SCoT, PLU



Gouvernance et mise en œuvre à plusieurs échelles

Échelle nationale

Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Compatibilité

Documents de planification et projets de niveau national
(ex : infrastructures dont celles de l'Etat et de ses établissements publics)

Échelle régionale

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



Prise en compte

Prise en compte

Échelle locale

Documents de planification et projets de l'Etat, des collectivités territoriales, et de leurs groupements



Le PADDUC (Corse) et les SAR (DOM) valent SRCE

La notion de prise en compte

Opposabilité

Prise en compte

Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération et si ce motif le justifie.

Pas de remise en cause des orientations générales de la norme supérieure.

Compatibilité

La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

Laisse une marge d'appréciation et de mise en œuvre.

Conformité

Conformité dans tous les termes aux prescriptions de la norme supérieure.

Précise et sans marge d'appréciation.

faible

forte

Comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme ?

Construire un projet de territoire

En y intégrant les continuités écologiques

Prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Intégration des enjeux régionaux

Adaptation de ces enjeux au contexte local

Établir un diagnostic

- Quels sont les enjeux de continuités propres à notre territoire ?
- Quels sont les liens avec les continuités écologiques des territoires adjacents ?
- Les projets d'aménagement respectent-ils la trame du territoire ?
- etc.



Comment et avec qui mettre en œuvre la TVB ?

Agir pour la Trame verte et bleue, c'est par exemple :

- **Inventorier et valoriser le patrimoine naturel**
Associations naturalistes, bureaux d'études (BE) spécialisés...
- **Créer/recréer des haies**
Agriculteurs, associations, chasseurs...
- **Développer une agriculture de qualité et diversifiée**
- **Mettre en place un passage à faune**
Aménageurs, entreprises, associations ou BE pour le suivi...
- **Rétablir la continuité écologique des cours d'eau (effacement de seuil, passe à poissons...)**
Propriétaire ou gestionnaire de cours d'eau...
- **Créer un réseau de mares**
Agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes...
- **Développer la gestion différenciée des espaces verts et jardins**
Employés de la collectivité, entreprises, jardiniers amateurs, associations
- **Développer la gestion des espaces naturels**
Collectivité et acteurs du territoire



Un outil d'aménagement durable du territoire

La Trame verte et bleue permet ainsi :

- De concilier **développement urbain** et **biodiversité**
- La conservation de l'**attractivité du territoire** (activités touristiques, de loisirs, ...)
- Le **maintien d'activités** adaptées et des espaces qui leurs sont associés (agriculture, sylviculture...)
- L'**amélioration du cadre de vie** via la préservation des paysages, le développement de la nature en ville, etc.
- La **préservation des services rendus par la biodiversité** : fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation, atténuation de la chaleur, etc.



Pour aller plus loin



Outils mis à disposition



- Site Internet www.trameverteetbleue.fr
- Lettre d'information
- Groupe d'échange technique
- Offre de formation
- Retours d'expériences
- Ressources méthodologiques

Diaporama réalisé par Aurélien Daloz - Aten dans le cadre du Centre de ressources Trame verte et bleue

Photos : Aurélien Daloz ; Arnaud Bouissou & Olivier Brosseau, / METL-MEDDE

Thierry Degen & Laurent Mignaux / METL-MEDDE

Avril 2014